

Le pôle ressource de circonscription

Ce que dit la circulaire du 18-8-2014

Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent

Rôle du Pôle Ressource

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de **prévenir** et de **remédier aux difficultés** qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent **collectivement** à partir du projet de la circonscription et **en lien** avec les équipes pédagogiques des écoles.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (**Rased**) est l'une des composantes de ce pôle ressource.(...) Après **concertation** de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués.

Organisation

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après **réflexion conjointe** avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge.

Composition

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et **fédérer** pour répondre aux **demandes émanant d'un enseignant ou d'une école** (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'Education nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

Ce que peut être un pôle ressource de circonscription (PRC)

Le pôle ressource est un dispositif-ressource identifié dans sa mission d'élaboration de réponses concrètes et relatives aux problèmes rencontrés au sein des écoles. Il fédère, dans une logique collaborative, les approches des différents professionnels de l'école afin de répondre aux difficultés rencontrées.

Il a pour finalité de mener des projets de prévention et de remédiation dans l'objectif de la réussite de tous.

Il accompagne les équipes dans l'évolution et la mutation d'une école de plus en plus inclusive en tissant des liens entre les acteurs au plus près de la réalité du terrain. Il peut prendre en charge les besoins particuliers d'enseignants ou d'équipes. C'est un lieu d'échanges autour de situations complexes auxquelles ont pu être confrontés un ou plusieurs acteurs du pôle ressource qui sollicite d'autres regards spécifiques.

Il favorise une meilleure connaissance mutuelle, une meilleure complémentarité des personnels de l'Education nationale. Il permet de resserrer les liens entre les différents professionnels en créant une dynamique de travail collaboratif, en facilitant une approche des situations à partir des regards croisés.

Il devrait être le lieu d'élaboration d'un projet commun, d'un ciblage d'actions de prévention et d'interventions, d'une meilleure cohérence possible des actions destinées aux élèves en difficulté. Il peut, dans ce cadre, souscrire à la création ou l'harmonisation d'outils.

Le pôle ressource est aussi un lieu de réflexion éthique et idéologique de l'école d'une manière générale.

Des temps institutionnalisés organisés régulièrement permettent de le reconnaître en tant que dispositif « pôle ressource » et comme faisant partie des missions de ses différents acteurs.

Ce que ne doit pas être le pôle ressource

Le pôle ressource n'a pas pour vocation à s'affirmer dans une pratique de type analyse bureaucratique des demandes d'aides, pas plus qu'une instance administrative de contrôle.

La centralisation des demandes d'aides spécialisées par le PRC n'apporte aucune pertinence aux réponses. Elle nuit à un travail au plus près des besoins du terrain et aux médiations incontournables avec les enseignants, les parents et les enfants-apprenants. Un pôle ressource qui se substitue aux missions du RASED à propos des aides spécialisées pose les problèmes : de confidentialité, de perte de souplesse dans les réponses, de perte de temps autour de leur mise en place, de cloisonnement des actions, de confusion des spécificités et des rôles des uns et des autres.

La circulaire insiste beaucoup sur les notions de concertation, de réflexion conjointe. Par conséquent, elle ne peut pas justifier des injonctions mais s'inscrit dans un cadre de décision collectif et collaboratif. Le pilotage indispensable par l'IEN ne doit pas être l'occasion d'une directivité accrue mais d'une implication plus importante favorisant une confiance mutuelle essentielle à l'optimisation des ressources et compétences de chacun des membres réunis.

L'enquête menée par le Collectif RASED en juin 2016 renseignée par plus de 2000 enseignants, montre que les PRC qui dysfonctionnent (et ne peuvent par conséquent améliorer la réussite scolaire), sont essentiellement ceux qui pratiquent cette étude systématique des demandes d'aides.